

Procès verbal de l'Assemblée du Conseil d'administration
Association des résidants du Lac Carillon,
Dimanche 26 juin, à 14 heures.
240 rue Enchantée, secteur Notre-Dame de Montauban,

Étaient présents : Donald Dryburgh
Michel Lamoureux
Jean-Louis Fiset
Fannie Lamarche
Denis Pelland
Louise Grandbois

Invité : Serge Lachance

1. Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour

M. Dryburgh souhaite la bienvenue et fait mention des points à l'ordre du jour.

Sur proposition dûment faite et acceptée, il est résolu à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour tel que mentionné.

2. Cotisation

Serge fait mention des personnes qui n'ont pas payé leur contribution pour l'année 2011, 5 résidants du côté de St-Ubalde et 5 du côté de Notre-Dame, les autres étant des terrains dont nous n'avons pas les coordonnées des propriétaires. Des démarches seront faites par les représentants des secteurs concernés.

3. Descente au lac, secteur Notre-Dame-de-Montauban

Louise donne un résumé de la rencontre avec la Municipalité et les propriétaires non riverains.

Voici l'entente qui fut acceptée à l'unanimité:

Le ministère va transférer ou céder à la municipalité le terrain,

La municipalité va vérifier s'il est possible de faire un bail emphytéotique d'une durée de 40 ou 50 ans au nom des No lot des 6 terrains non riverains.

La municipalité s'engage à enlever les tables, les poubelles et la toilette, d'ici l'été prochain (dû aux nombreux dossiers de travaux que la municipalité doit gérer cette année).

La municipalité s'engage à poser une clôture d'ici juillet 2011. (Mme Parent sera la juge pour identifier l'endroit où la poser).

Le reboisement se fera en mai 2012 avec la commande d'arbres au choix des 6 propriétaires et sera fait par eux.

Et enfin le quai sera installé (soumission effectuée par Mme Parent) qui enverra la facture à la municipalité qui, elle, se fera payer par le ministère.

Cette entente n'a pu avoir lieu car la municipalité après vérification ne peut faire de bail emphytéotique.

Donald explique la suite du dossier avec Mme Parent et le ministère.

Il est possible d'avoir une subvention pour les travaux mais elle doit-être demandée par une association formée légalement.

Il nous explique le nouveau tracé entendu avec lesdites parties. Un ingénieur forestier était venu et avait suggéré ce tracé en boucle qui entrerait dans la bande riveraine des 15 mètres près du lac et nécessitait la coupe d'autres arbres.

Il est proposé par Denis Pelland, secondé par Fannie Lamarche et adopté à l'unanimité les points suivant:

- L'enlèvement d'une bonne partie de la gravelle sur le chemin;
- L'enlèvement des poubelles, tables et toilette;
- Diminuer la largeur du chemin;
- Défaire le chemin de la partie II, jusqu'au lac et laisser un accès à pied sur la terre naturelle afin de respecter une bande de 15 mètres en bordure du lac qui aurait dû rester intégral et non aménagé;
- Mettre des grosses pierres, à la limite des 15 mètres afin qu'aucun 4 roues ne puisse descendre au lac;
- Faire une loupe à la limite des 15 mètres afin que les 4 roues puissent tourner pour retourner vers le haut;
- Remettre le terrain à l'état naturel, planter quelques arbres et enfin;
- Contrôler l'accès en mettant des roches à l'entrée du terrain.

Il est proposé par Michel Lamoureux, secondé par Jean-Louis Fiset et adopté à l'unanimité que M. Donald Dryburgh soit autorisé à représenter l'Association des résidents du lac Carillon et à signer tous les documents relatifs au dossier de l'accès au lac auprès de la Conférence Régionale des élus de la Mauricie.

4. Parc régional et achat de terrain

Serge fait un résumé des démarches du comité d'achat des terrains et du Parc régional de Portneuf.

Il fait mention qu'il a rencontré le maire de St-Ubalde qui lui a confirmé que la Municipalité n'avait plus d'affaire dans le dossier du parc. Ce dossier est maintenant sous la responsabilité de la MRC de Portneuf. Il y aura un parc, c'est une décision unanime du Conseil des maires de la MRC.

St-Ubalde n'a plus les moyens d'entretenir le secteur du Carillon et maintenant que ce secteur est dans le Parc, les coûts d'entretiens seront répartis entre les 18 municipalités de la MRC.

Serge lui mentionne qu'il sera sûrement invité à expliquer sa position aux membres de l'ARC et le maire lui dit que c'est à la MRC de faire ça.

Après quelques conversations téléphoniques avec la directrice générale de la MRC de Portneuf, il semble y avoir plus d'une position au MRNF concernant l'achat de terrain.

Serge doit rencontrer, pour dîner, Josée Frenette, DG à la MRC. le 30 juin.

Cette rencontre a été demandée par Serge afin de clarifier certaines choses avant la visite du secteur du Carillon que la DG a demandé d'avoir avec les membres du CLD, l'ingénieur forestier responsable de l'aménagement à la MRC et du parc et possiblement le préfet.

Suite à une consultation des membres par courriel, plusieurs résidants ont fait part de leur inquiétude au sujet du parc.

Les membres du C.A. doivent faire parvenir à Serge des questionnements afin de préparer cette rencontre.

5. Assemblée générale et présidence de l'Association

Il est proposé et accepté à l'unanimité que l'assemblée générale de l'Association aura lieu la fin de semaine de l'Action de grâce, le samedi 8 octobre 2011 à 10h30, et remis en cas de pluie le jour suivant. Une vérification sera faite par Donald pour l'installation d'un chapiteau.

Pour la présidence,

Attendu que l'article 7.1 des règlements généraux confie au CA le mandat d'assurer l'intérim d'un poste électif;

Attendu que la complexité de certains dossiers importants auprès de différents intervenants nécessite la représentation d'un président;

Attendu que Serge Lachance seconde déjà le CA dans certains dossiers;

Il est proposé par Jean-Louis Fiset, secondé par Denis Pelland et adopté à l'unanimité que Serge Lachance devienne président du CA. Le mandat se terminera à l'automne 2012.

6. Levée de l'assemblée

Il est 16h45, l'assemblée est levée.